Ville de Genève
Conseil municipal

M-173

Réponse du Conseil administratif à la motion du 14 mars 2001 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2007, intitulée: «Faut-il un «city manager» pour Genève?»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un projet de «plate-forme de gestion collective de la ville» (fonctionnant sur le mode du «city management») a été mise en œuvre en 2003 par l'Office cantonal de l'inspection du commerce (Département de l'économie et de la santé), en partenariat avec la Fédération du commerce genevois (FCG[1]).

Ce projet prévoyait, entre autres, la création de l'Association City Manager Genève (ACMG) avec, à la clé, l'engagement d'un «city manager» sur une période d'essai de deux ans, sur la base d'un budget de fonctionnement de 150 000 francs par an, réparti entre les partenaires du projet. Les partenaires prévus dans le projet, en sus de l'Etat, de la Ville et de la FCG, étaient les suivants: l'Association des communes genevoises, les Transports publics genevois, la Fondation du tourisme, la Fondation des parkings, la Fédération des entreprises romandes, la Fédération des artisans et commerçants, la Société des cafetiers restaurateurs, la Société des hôteliers, Socoparc, Genève place financière et la Chambre genevoise de l'immobilier.

Pour rappel, le «city management» (ou la «gestion du centre-ville») est la réponse donnée depuis plusieurs années par de nombreuses villes d'Amérique du Nord et d'Europe au dépérissement de leur centre-ville, souvent dû à l'attractivité croissante des centres commerciaux périphériques, à la déperdition de leur commerce, mais aussi à la dégradation de leur image.

Plusieurs villes de Suisse romande (Viège, Bienne, la Chaux-de-Fonds, Lausanne, Delémont et Neuchâtel) ont d'ores et déjà mis en place des stratégies pour renforcer leur centre-ville face à la concurrence des grandes surfaces des périphéries. Certaines se sont dotées d'un «city manager» (ou «gestionnaire professionnel de centre-ville») ayant pour principale mission de mettre en cohérence

[1] La FCG est une association professionnelle qui regroupe plus de 150 commerçants. http://www.geneve-commerce.ch/

les intérêts souvent opposés des différents partenaires, publics et privés, autour de questions liées à l'aménagement, la planification commerciale et l'animation du centre-ville.

Entre 2003 et 2005, les porteurs du projet de l'ACMG, à savoir Mme Fabienne Gautier, présidente de la FCG, et M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, ont présenté à plusieurs reprises le projet en Ville de Genève, notamment aux conseillers administratifs. A la suite de ces échanges, le Conseil administratif a décidé de ne pas engager la Ville dans ce projet.

Dès lors, le groupe de travail pluripartite dont il est fait mention dans l'invite du Conseil municipal a été suspendu et, selon les informations obtenues auprès de M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, il n'est pas prévu de le réactiver dans un court terme, car les ressources humaines, mobilisées sur le projet il y a trois ans, ne sont, en l'état, plus disponibles.

Considérant cette information, le Conseil administratif ne peut donc pas prendre une part active à un groupe de travail qui a suspendu ses travaux.

Néanmoins, le Conseil administratif est pleinement conscient des enjeux liés à la gestion du centre-ville et n'entend pas les ignorer.

En effet, depuis quelques années, il peut être constaté, à Genève comme partout ailleurs, que la vitalité commerciale du centre-ville est concurrencée par celle des centres commerciaux. A l'échelle genevoise, il s'agit principalement des centres commerciaux de la première couronne (Balexert, Praille) et de la grande périphérie de l'agglomération (la France et dans le canton de Vaud).

De plus, l'explosion des loyers des arcades commerciales a pour effet de vider l'hypercentre de ses petits commerces et de ses cafés, au profit d'enseignes de luxe et de grandes chaînes. Avec, pour conséquence, le risque de voir une partie de la population genevoise se détourner de la fréquentation du centre-ville, lieu important de socialisation et de convivialité en milieu urbain.

Le Conseil administratif reconnaît donc la grande difficulté de subsister pour les petits commerçants au centre-ville. Il reconnaît également l'importance de développer une réelle stratégie de redynamisation du centre-ville. Les enjeux d'une action municipale en faveur de la vitalité du centre-ville et des commerces de proximité sont de plusieurs ordres: maintenir une diversité des activités et, donc, des emplois[2], soutenir un mode de consommation moins dépendant de l'automobile, concilier vocation commerciale et convivialité au cœur de la ville.

A noter également que ces questions de «centralités commerciales» sont actuellement posées dans le cadre du renouvellement du plan directeur com-

[2] Selon les données 2004, on compte 20 000 emplois dans le commerce de détail, pour 5000 points de vente.

munal. L'hypothèse d'un centre-ville piéton et commerçant pose de nombreux défis en termes d'infrastructures (aménagement de parkings, accès des transports publics) et de fonctionnement (la gestion du fret urbain n'est pas réglée) et suscite de nombreuses controverses.

Il faut également souligner que, avec la Gérance immobilière municipale, la Ville de Genève dispose d'un levier non négligeable pour développer une stratégie visant à éviter la disparition des petits commerces, des kiosques et des cafés au centre-ville.

Par ailleurs, la Ville de Genève ne dispose actuellement d'aucun poste pour assurer un soutien à l'économie locale. Le budget de 150 000 francs annuellement prévu pour la promotion économique locale a servi jusqu'alors à financer des projets, comme la Fête annuelle des commerçants, organisée depuis quinze ans en partenariat avec la Fédération des artisans et commerçants.

C'est donc dans ce double contexte, celui du renouvellement du plan directeur communal et celui des potentiels de développement de la promotion économique locale, que le Conseil administratif entend mener, de manière transversale et en collaboration avec les partenaires cantonaux et privés, la réflexion sur la gestion du centre-ville, qui n'est qu'une part de la problématique de la gestion urbaine dans son ensemble.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Sandrine Salerno*

Le 30 avril 2008.